

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ENTRETIEN DU  
VEHICULE RENAULT MASTER DU SERVICE TECHNIQUE**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition reçue par la société GARAGE LECLERCQ, au regard du prix et du délai ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société GARAGE LECLERCQ (2 Rue du Hem 62840 LAVENTIE ) un devis concernant l'entretien du véhicule Renault master du service technique d'un montant de 1045.45 € TTC.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 09 Octobre 2024

DEC2024\_156



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

